

## Réunion du Comité Associations du 10/01/2018 au siège d'IESF, 7 rue Lamennais à Paris

### Compte rendu de réunion

La réunion du Comité Associations s'est tenue le mercredi 10 janvier 2018 au siège d'IESF, 7 rue Lamennais à Paris, de 18h00 à 20h10, sous la présidence de Christine Landrevot.

### Présents

Christine Landrevot, Yves Ignazy, Danie Gatie, Jean-Paul Bluze, Michel Borde, Thibaud Uhl, Marie-Hélène Therre, Jacques Lebreton, Bernard Laurent, Geneviève de La Porte, Jean Rouffignac, Marie-José Vanbaelinghem, Yves Verdet, Benjamin Micat, Gwénaél Le Garff

Invités : Jean Dambreville (Délégué Général d'IESF)

### Rappel de l'ordre du jour

- 1- Informations d'ordre général (par Christine Landrevot) : approbation du CR antérieur, actualités IESF ...
- 2- Règlement Européen sur la Protection des Données – RGPD (par François Blin et Jean Dambreville)
- 3- Services partagés – Systèmes d'Information (par Gwénaél Le Garff)
- 4- Raison d'être d'une association d' alumni au 21ème siècle (par Daniel Gatie)
- 5- Présentation d'une association d' alumni (par Yves Verdet)
- 6- Tour de table (tous)

Notamment, dans le cadre des attentes des Associations par rapport au Comité Associations (son rôle, ses missions, son mode de fonctionnement...)

- 7- Questions diverses et prévisions pour la réunion suivante de février

### 1 Informations d'ordre général (Christine Landrevot)

#### **1.1 Approbation du compte rendu de la réunion du 13 décembre 2017**

Le compte rendu de la réunion du Comité Associations du 13 décembre 2017, non diffusé, sera soumis ultérieurement à approbation.

#### **1.2 Conférence des Présidents du 20 décembre 2017**

Trois points à noter :

- La période choisie dorénavant pour l'organisation de la JNI est le printemps. Comme il est difficilement envisageable de préparer une JNI pour le printemps 2018, la prochaine édition est fixée au printemps 2019.



- Joël Thomas a quitté IESF en décembre. Il est remplacé à son poste de Délégué Général d'IESF par Jean Dambreville, jusqu'à présent administrateur d'IESF, poste dont il a récemment démissionné. Il a été remplacé au CA par Albert Anstett.
- Le Bureau Exécutif d'IESF lance un appel pressant aux personnes intéressées à travailler sur les suites du Livre Blanc. Un gros travail de structuration a déjà été accompli depuis la publication du Livre Blanc. Impliquant davantage les Comités Sectoriels d'IESF, la deuxième phase consistera à sélectionner des axes précis et à les approfondir. Pour cela, il est impératif de constituer plusieurs équipes de réflexion jouant aussi le rôle de coordinateur avec le ou les Comités Sectoriels impliqués, sous l'autorité du Bureau Exécutif.

## 2 - Règlement Européen sur la Protection des Données – RGPD (Jean Dambreville)

En l'absence de François Blin, Jean Dambreville expose les points essentiels du nouveau Règlement Européen sur la Protection des Données – RGPD. Jean Dambreville et François Blin avaient rencontré longuement un avocat d'IESF la veille de notre réunion, l'entretien portant principalement sur les nouvelles obligations que devront respecter les associations, en particulier IESF et toutes les associations d' alumni, membres d'IESF, sous peine de sanctions.

En préambule à son intervention, Jean Dambreville se présente à l'assemblée et chacun se présente à lui en quelques mots.

### **2.1 Informations générales sur le RGPD et son impact sur les associations**

Le RGPD sera applicable au 28 mai 2018.

En tant que règlement, ce dernier n'a pas besoin d'être transposé dans le droit national pour être valable ; il est d'application directe. Cette nouvelle législation constitue un cadre unique pour la protection des données personnelles des ressortissants européens, tant sur le territoire de l'Union Européenne, qu'en dehors. Au-delà de l'uniformisation des démarches et obligations, le RGPD prend en compte les impacts du numérique sur les données personnelles.

En toute rigueur, tout manquement constaté à compter de cette date pourra faire l'objet de sanctions administratives et financières lourdes, pouvant aller jusqu'à la fermeture (mise en liquidation judiciaire en particulier) de l'association. C'est donc un sujet d'une importance capitale pour nous tous.

Ceci étant dit, il semble quasi évident qu'une période transitoire sera « tolérée » mais chaque entité devra, au cours de cette période (la plus courte possible), montrer des signes évidents d'efforts pour parvenir au strict respect du Règlement.

#### 2.1.1 Quelques points importants

- La déclaration obligatoire à la CNIL disparaît au profit de la tenue systématique d'un registre de traitements des données ; toutes les données **et** les processus de traitement devront être documentés.

- Il existe une grosse différence perceptible entre le RGPD et la Loi Informatique & Libertés : c'est la mise en place de sanctions. Comme déjà dit plus haut, tout manquement, tout écart constaté par rapport au règlement pourra faire l'objet de sanctions administratives et financières, celles-ci étant proportionnelles au nombre d'écarts constaté. En termes plus précis et à titre d'exemple, plus une association comporte de membres répertoriés, plus les pénalités



peuvent être élevées. Les associations à but non lucratif Loi 1901 ne pouvant pas être en cessation de paiement, on peut en déduire que des pénalités lourdes peuvent entraîner la fermeture d'une association.

- Pour ce qui concerne IESF et, en particulier, son Répertoire, un travail important a été entrepris avec l'avocat, Albert Anstett<sup>1</sup>, pour vérifier la conformité de la conservation des données personnelles, leur mise à disposition, leur traitement éventuel.

- Un Délégué à la Protection des Données (DPO – Data Protection Officer) devra être désigné dans chaque association. La mission du DPO consistera à identifier les collectes de données à caractère personnel et leur finalité afin d'analyser leur conformité au RGPD. Il aura pour fonction de conseiller le Président et les instances dirigeantes, mais également de servir d'intermédiaire avec les administrés, les agents ainsi que l'autorité de contrôle de l'application du RGPD, à savoir la CNIL.

Sa désignation n'est pas à prendre à la légère. A l'ère du « Big Data », son rôle est amené à devenir considérable. Le DPO aura, en outre, l'obligation de se tenir au courant de toute évolution du Règlement.

Le DPO doit avoir été désigné au plus tard le 25 mai 2018.

#### 2.1.2 La période transitoire

Il n'est pas exigé d'être 100% conforme au RGPD dès le 25 mai 2018. Cependant, le DPO devra être en mesure de présenter à la CNIL un plan d'action documenté montrant quand et comment l'association sera conforme au RGPD.

#### 2.1.3 Intervention d'Albert Anstett à IESF

Albert Anstett se propose d'animer une réunion d'information sur ce sujet. Elle aura lieu au siège d'IESF, le 29 ou le 31 janvier à 18h00. Une annonce sur le thème exact et la date définitive sera envoyée aux associations dans les tout prochains jours.

## 2.2 Questions et suggestions

Q1 – Comment IESF peut aider les associations à rejoindre la conformité au RGPD ?

R : Albert Anstett a prévu de rédiger un guide peu de temps après la réunion du 29 (ou 31) janvier. Ce guide sera mis immédiatement à la disposition des associations.

Q2 – Est-il prévu de mettre en place un DPO au sein d'IESF ?

R : Le DPO d'une association peut être un membre de l'association ou une organisation sous-traitante. Il est possible qu'IESF fasse appel pour cette fonction à un cabinet d'avocats, soit l'actuel prolongé dans sa mission, soit un autre. Dans les deux cas, une feuille de route sera présentée au cabinet sélectionné, auquel il sera aussi demandé un engagement des résultats. Dans un premier temps, il faudra se poser la question : « Qu'attend-on du cabinet d'avocats ? »

Q3 – Souhait qu'IESF aide les associations à suivre les évolutions du Règlement dans le temps.

R : Oui

Q4 – Pourrait-on demander une audience à la CNIL pour que celle-ci nous éclaire sur l'impact du RGPD sur nos associations ?

R : Oui, pourquoi pas.

---

<sup>1</sup> Albert Anstett, ingénieur de formation, est avocat depuis plus de vingt ans. Il est administrateur d'IESF depuis la démission de Jean Dambreville, nouveau Délégué Général d'IESF.



Dernière suggestion de Jean Dambreville : ne pas se précipiter pour déposer le formulaire CERFA à la CNIL avant le 25 mai, car chaque organisation bénéficie de trois mois de franchise entre la date de dépôt du formulaire et la date de la première inspection possible.

### **3- Services partagés – Systèmes d'Information (par Gwenaël Le Garff)**

Gwénaël Le Garff souhaite connaître la stratégie des associations en matière de Système d'information et, en particulier, les besoins éventuels en systèmes partagés.

Il a donc fait parvenir, le 3 janvier dernier, un questionnaire test, demandant à chaque destinataire de répondre à ce test et de lui faire parvenir toutes les remarques permettant de lancer rapidement un questionnaire définitif.

A ce jour, il a reçu une dizaine de questionnaires complétés ainsi qu'un bon nombre de commentaires. Il devrait donc être en mesure de diffuser le questionnaire définitif à toutes les associations. Point d'avancement au cours de la prochaine réunion du Comité.

### **4- Raison d'être d'une association d'alumni au 21ème siècle (Daniel Gatie)**

Daniel Gatie présente une synthèse des réponses au questionnaire que le Groupe de Travail avait envoyé à tous les membres du Comité. Dix réponses lui étaient parvenues, nombre suffisant pour élaborer une première ébauche relative:

- à la définition de « Raison d'être d'une association d'alumni au 21<sup>e</sup> siècle »,
- aux axes stratégiques potentiels d'une association souhaitant être en harmonie avec la raison d'être,
- aux services nouveaux à mettre en place pour être conforme à la stratégie définie.

La phase suivante (15 janvier – 15 mars) consistera à étayer cette première ébauche auprès des membres du Comité qui acceptent d'être interviewés par téléphone pendant trente minutes environ par l'un des trois membres de l'équipe de pilotage (Julien Loyer, Jean-Paul Bluze, Daniel Gatie). Un premier document V1 pourra alors être rédigé et remis aux membres du Bureau Exécutif du Comité pour avis.

Au cours de la réunion, Daniel Gatie a recueilli de nombreuses candidatures pour ces entretiens téléphoniques. La plupart devraient être réalisés avant la réunion du Comité du 12 février, laissant ainsi un mois de délai pour la rédaction du document V1.

Hors réunion, et sans attendre la diffusion du présent compte rendu, Daniel Gatie enverra aux membres du Comité une copie des planches de sa présentation dans le but que chacun prépare l'entretien téléphonique qu'il aura accepté.

### **5- Présentation d'une association d'alumni (Yves Verdet)**

Yves Verdet présente son association, l'AIESME Sudria.

Forte de 11 000 diplômés, de 1 300 cotisants ingénieurs et 1 400 cotisants étudiants, l'AIESME Sudria est très bien structurée et compte de nombreux bénévoles dans tous les domaines couverts. Les Groupes Régionaux jouissent d'une certaine autonomie.

A noter :



- une bonne implication dans le soutien à la Fondation créée en 2012,
- un plan stratégique AIESME 2023, couvrant sept domaines.

L'ensemble de la présentation d'Yves Verdet est à retrouver en annexe du présent compte rendu.

#### **6- Tour de table (tous)**

Par manque de temps, ce point important n'a pas pu être abordé. Il sera mis à l'Ordre du Jour de la prochaine réunion.

#### **7- Questions diverses et prévisions pour la réunion du 12 février 2018 (Christine Landrevot)**

Même remarque que pour le point 6.

La réunion est clôturée à 20h10. Prochaine réunion le lundi 12 février 2018 de 18h00 à 20h00.

#### **Annexe (en ligne)**

Présentation de l'AIESME Sudria